COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 9 novembre 2026 GT-P2(2026)7

COMITÉ DIRECTEUR SUR LA DÉMOCRATIE

(CDDEM)

***

GROUPE DE TRAVAIL SUR
LES PARAMÈTRES DE REYKJAVIK EN MATIÈRE DE DÉMOCRATIE
– CADRE ET MÉTHODOLOGIE POUR LEUR APPLICATION
(GT-P2)

RAPPORT DE LA 2e RÉUNION

(Réunion en ligne, 15-16 octobre 2026)

préparé par le Secrétariat

Le groupe de travail du CDDEM sur les paramètres de Reykjavik relatifs à la démocratie – cadre et méthodologie pour leur application (GT-P2) a tenu sa deuxième réunion les 15-16 octobre 2026 en ligne (le président étant présent en personne et par visioconférence sur Zoom). La réunion était présidée par Edwin Lefebre (Belgique).

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le président a souhaité la bienvenue aux participant·es – dont les noms figurent à l'Annexe I – et a remercié le Secrétariat ainsi que les expertes, Seema Shah et Anna Lavizzari, pour leur travail. L'ordre du jour a été adopté tel qu'il figure à l'Annexe II.

2. Discussion sur les paramètres d'application et de mise en œuvre des Principes de Reykjavik pour la démocratie : cadre et méthodologie d'application

Seema Shah, experte indépendante d'International IDEA, a présenté le projet de cadre volontaire en trois parties destiné à l'examen de la démocratie dans un État membre donné (tel qu'il figure dans le document GT-P2(2026)6). La partie I (examen institutionnel) consiste à passer en revue les lois et dispositions constitutionnelles pertinentes, les politiques, les programmes, les normes et les modalités de collaboration entre les autorités publiques, notamment par le biais de consultations avec les agences gouvernementales et les institutions publiques. La partie II (examen participatif) vise à explorer la manière dont les citoyens perçoivent ces modalités dans la pratique, notamment par le biais de consultations avec les citoyens et citoyennes, la société civile, les médias, le monde universitaire et d'autres groupes concernés. Ces deux volets sont regroupés dans la partie III : analyse, validation, recommandations politiques et feuille de route pour la réforme. L'objectif de ce cadre d'examen est d'obtenir un état des lieux global et fondé sur des données factuelles des atouts, des lacunes et des tendances démocratiques, mais il ne vise pas à attribuer une note ou à établir un classement.

Afin de piloter le processus, il est proposé de mettre en place un pôle pilote (PP). Le PP devrait assurer la supervision et le contrôle qualité, définir le périmètre, le calendrier et le budget, et mobiliser l'équipe de recherche. Le rôle de l'équipe de recherche consisterait à adapter les questionnaires de collecte de données et à analyser les éléments recueillis. En collaboration avec le PP, l'équipe de recherche rédigerait les conclusions (Partie III). Un examen bien planifié devrait généralement prendre environ un an, bien que les pays puissent en restreindre la portée en fonction de leurs ressources, de leurs priorités, de leurs vulnérabilités ou des réformes prévues. Les parties I et II peuvent se dérouler dans n'importe quel ordre, au choix de l'État membre. Seema Shah a fourni des précisions supplémentaires sur l'évaluation participative. Les contributions du public peuvent être recueillies par le biais d'enquêtes, d'ateliers, de groupes de discussion ou d'assemblées, en fonction du contexte, du temps disponible et du budget. Elle a souligné l'importance de l'inclusion des participants – en particulier en donnant la parole aux personnes en situation de vulnérabilité et aux groupes marginalisés – ainsi que de la validation des conclusions auprès des parties prenantes avant la publication des recommandations ou de la feuille de route.

Une question a été posée pour savoir si la méthodologie proposée avait été testée. Seema Shah a répondu que cette version précise n'avait pas été testée, mais qu'International IDEA avait utilisé une évaluation similaire de l'état de la démocratie dans plus de 20 pays, les rapports étant disponibles sur son site web.

À la suite de la présentation du cadre méthodologique, le Secrétariat a fait le point sur la première réunion du pôle pilote des Paramètres de Reykjavik (13-14 octobre). Le Secrétariat a précisé que ce pôle pilote constituait une activité distincte visant à soutenir les travaux sur la future application des Paramètres de Reykjavik, et qu'il s'inscrivait dans le cadre d'un projet de coopération dont le déploiement est prévu en 2027. La mission du pôle n'est pas de prendre des décisions concernant le cadre méthodologique – qui doit être élaboré par le CDDEM avec le soutien d'International IDEA – mais de favoriser les échanges entre pairs sur les aspects pratiques de la mise en œuvre d'une auto-évaluation et de soutenir la mise en œuvre pilote des Paramètres au niveau national. À ce titre, ses travaux pourraient intéresser le CDDEM.

Le pôle pilote est financé par le Nouveau Pacte démocratique pour l'Europe et a pour mission d'apporter un soutien aux États pilotes en mettant l'accent sur l'expérience des participant·es dans la mise en œuvre concrète d'auto-examens démocratiques. Les pays participants sont l'Estonie, la Finlande, la France, les Pays-Bas et le Portugal. Le premier pays à tester les paramètres sera l'Estonie en 2027.

Les premières discussions au sein du pôle ont mis en évidence que les principaux avantages liés à la mise en œuvre d'un exercice d'auto-examen résident dans l'évaluation de la législation, des politiques et des pratiques existantes, ainsi que dans le renforcement de la résilience des institutions démocratiques. Ces avantages sont liés aux principaux critères suggérés pour déterminer la portée de l'auto-examen : sa pertinence par rapport aux défis démocratiques actuels et aux priorités nationales. Les membres du pôle ont également souligné l'importance de traduire les recommandations en changements politiques. Les participants au pôle pilote se sont prononcés en faveur d'un PP comprenant des parties prenantes externes et des institutions indépendantes, tout en restant suffisamment restreint pour fournir une orientation stratégique.

La déléguée du Royaume-Uni a proposé que le GT-P2 envisage d'élargir le projet de cadre afin d'y inclure des considérations importantes lors de la mise en œuvre des Paramètres, en lien avec la Recommandation CM/Rec(2023)6 sur la démocratie délibérative, le projet de texte actuel étant intégré au cadre à titre d'exemple concret de la manière dont une approche délibérative pourrait être adoptée. Le Royaume-Uni a expliqué que le groupe pourrait calquer le projet de cadre sur les recommandations contenues dans la Recommandation CM/Rec(2023)6, telles qu'elles pourraient être interprétées en vue d'une application des Paramètres. Le Royaume-Uni a ensuite présenté sa proposition par écrit, mais le groupe de travail n'a pas eu le temps de l'examiner en détail ; les membres ont donc été invité·es à formuler des commentaires écrits. En outre, le Bureau serait consulté sur les différentes modalités d'application des Paramètres de Reykjavik, afin de fournir des orientations en la matière.

À l'issue de ces échanges, le GT-P2 a procédé à l'examen détaillé du projet de cadre méthodologique. Une question a été soulevée concernant l'application des garanties éthiques et le groupe a convenu d'inclure dans le projet la mention selon laquelle les exigences éthiques s'appliquent à toute recherche impliquant des sujets humains, tout en notant que les normes d'examen varient d'un pays à l'autre. Une section consacrée à la protection des données pourrait également être ajoutée, précisant notamment que les réponses seraient anonymisées. Le groupe a en outre discuté de la portée de l'examen et de la composition du PP, en soulignant l'importance d'une représentation équilibrée et d'une large consultation des parties prenantes, tout en reconnaissant la nécessité d'une certaine souplesse pour tenir compte des différents contextes nationaux. La discussion a également permis de préciser qu'une équipe de recherche professionnelle collecterait et analyserait les données pertinentes, en collaborant avec le PP sur la portée et les choix, tout en conservant son jugement professionnel quant aux méthodes de recherche. Le GT-P2 s'est déclaré favorable à la fourniture d'un modèle de mandat afin de clarifier les rôles du comité de pilotage et de l'équipe de recherche et de préserver l'indépendance de la recherche.

Les participant·es ont également examiné si les volets institutionnel et participatif de l'examen pouvaient être menés dans l'un ou l'autre ordre, et ont suggéré de renommer ces volets afin de ne pas établir d'ordre prédéterminé. En ce qui concerne le volet participatif, certains membres ont proposé de regrouper et de réduire le nombre de prismes d'analyse.

Les participant·es ont par ailleurs discuté de la portée et du calendrier : une étude exhaustive prendrait environ un an, voire jusqu'à 15 mois, tandis qu'un exercice plus restreint pourrait prendre moins de temps. À cet égard, le GT-P2 a convenu que le cadre pourrait indiquer une fourchette de temps en fonction de la portée de l'étude. Des adaptations concernant le choix des paramètres à privilégier, les priorités, le déroulement par étapes de l'étude et la participation sont possibles, sans pour autant porter atteinte à l'essence même du cadre méthodologique.

Le point a été conclu par la présentation du produit final (Partie III) de l'examen. Les membres du GT-P2 se sont prononcés en faveur d'une communication accessible, telle qu'un résumé en langage simple ou une vidéo, tout en reconnaissant que certaines conclusions détaillées ou sensibles pourraient ne pas être rendues publiques. La transparence a été considérée comme la règle par défaut, sous réserve de ce qui est approprié.

3. Discussion sur les lignes directrices visant à renforcer la participation aux élections des femmes, des filles et des jeunes, ainsi que des groupes vulnérables

Le Secrétariat a présenté la version actualisée du projet de lignes directrices, en fournissant un résumé des principales modifications apportées après la séance plénière du CDDEM de juin 2026. La terminologie a été harmonisée, notamment en ce qui concerne les groupes cibles ; des sources ont été ajoutées pour les définitions et les affirmations factuelles ; et les pratiques énumérées sont désormais décrites comme des exemples de pratiques, étant donné que le texte ne définit pas de critères pour déterminer les bonnes pratiques. Le projet avait également renforcé les volets consacrés à la participation des filles à la vie politique et aux élections.

Avec le soutien de la consultante du CDDEM, la professeure Anna Lavizzari, de l'Université de Pise, le groupe de travail a examiné et finalisé le projet de lignes directrices tel qu'il figure dans le document GT-P2(2026)2rev2.

En ce qui concerne la référence aux **minorités nationales**, le groupe a débattu de la terminologie utilisée dans le projet. À l'issue d'une consultation avec le Secrétariat du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, il a été proposé de conserver les références aux personnes « appartenant à » (*affiliating with* ou *belonging to* dans la version anglaise) des minorités nationales, conformément à la pratique récente du Conseil de l'Europe, sous réserve d'un accord lors de la séance plénière du CDDEM. Un membre a demandé que l'expression « affiliating with » soit remplacée par « belonging to national minorities », conformément à la formulation utilisée dans la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales.

En ce qui concerne le résumé des **principes et actions clés**, les amendements finaux proposés comprenaient l'élargissement des références aux minorités, l'ajout du genre à la liste des obstacles à la participation électorale, le remplacement de « prévenir et traiter » le harcèlement par « prévenir et combattre », afin de s'aligner sur les instruments du Conseil de l'Europe, ainsi que la mention des deepfakes générés par l'IA comme forme de violence en ligne. Le groupe a également convenu d'ajouter d'autres entités chargées de la gestion électorale (pour les États membres disposant d'organismes différents des organes de gestion électorale) et d'utiliser le terme « encourager » en ce qui concerne les partis politiques, afin de respecter leur fonctionnement indépendant. Un membre a demandé l'ajout d'une note de bas de page concernant l'utilisation du terme « genre ».

En ce qui concerne **l'objectif et le champ d'application**, une référence à l'existence de systèmes démocratiques variés et à leurs implications pour la mise en œuvre nationale a été convenue.

En ce qui concerne **les conditions de candidature et de vote,** l'inclusion du « genre » parmi les motifs potentiels d'exclusion de la participation électorale a fait l'objet d'une discussion, au cours de laquelle des points de vue divergents ont été exprimés.

En ce qui concerne **la représentation et la diversité au sein des partis politiques et des listes de candidats**, le groupe a examiné la nécessité de mesures spéciales visant à garantir une représentation équilibrée. Une formulation a été suggérée selon laquelle ces mesures peuvent « favoriser » une représentation équilibrée, et des éléments justificatifs seront fournis à l'appui de cette conclusion.

En ce qui concerne **le suivi et l'application des normes d'égalité, y inclus entre les femmes et les hommes**, le suivi de la diversité des candidatures pourrait s'avérer difficile en raison des contraintes liées à la protection des données dans certains pays ; par conséquent, le texte a été adapté pour refléter le fait que des mesures préliminaires pourraient être nécessaires pour permettre ce suivi.

En ce qui concerne **la formation du personnel électoral et des observateurs et observatrices,** le groupe a convenu de supprimer la référence à la diversité et à l'inclusivité de ce personnel dans le titre, mais a inclus une référence à des procédures de sélection libres et équitables favorisant la diversité.

Concernant la partie relative **aux ressources financières destinées au transport de l'électorat et à la candidature**, la référence aux milieux à faibles revenus a été conservée, mais celle portant spécifiquement sur les femmes issues de ces milieux a été supprimée.

Le GT-P2 a échangé ses points de vue sur la meilleure façon de refléter les besoins des filles dans le cadre de **l'éducation civique à l'école et au sein des communautés**, et a convenu de mentionner l'existence de stéréotypes de genre et le manque de modèles comme un obstacle distinct à l'autonomisation des filles.

Par ailleurs, des normes et ressources supplémentaires du Conseil de l'Europe ont été proposées et ajoutées à l'Annexe I des lignes directrices.

Enfin, il a été confirmé au cours de la discussion que les lignes directrices seraient soumises à la plénière du CDDEM en vue d'une éventuelle adoption lors de sa réunion de novembre 2026, conformément au calendrier prévu tel qu'énoncé dans le mandat du Comité.

4. Prochaines étapes

Le président a fixé au **26 octobre** la date limite pour la soumission des commentaires écrits des participants sur le projet de cadre méthodologique et sur le projet de lignes directrices. Les versions révisées de ces deux documents seront diffusées à tous les membres du CDDEM avant sa 6e réunion plénière, qui se tiendra du 18 au 20 novembre 2026.

Les travaux relatifs à la méthodologie d'application des paramètres devraient être finalisés à l'issue de sa phase pilote en Estonie, dans le cadre du projet de coopération REVIVE qui s'achèvera fin 2027. Le projet de méthodologie sera affiné à la lumière des retours d'expérience issus du projet pilote et des travaux du GT-P2 en 2027. L'adoption du projet final est prévue lors de la 8e réunion plénière du CDDEM avant la fin de l'année 2027.

5. Questions diverses

Les participant·es n'ont soulevé aucune autre question.

6. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du GT-P2 aura lieu les 22-23 mars 2027 (à confirmer).

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

CHAIR / PRESIDENT

Edwin LEFEBRE, Deputy Director, Ministry of the Flemish Community, Agency for Home Affairs

AUSTRIA / AUTRICHE

Peter ANDRE, Ministry of Interior, Senior Expert for Legal Affairs

BULGARIA / BULGARIE

Svetlana STAMENOVA, Human Rights Directorate, Ministry of Foreign Affairs

CYPRUS / CHYPRE

Giorgos KAOULLA, Officer of Interior, Elections Department, Ministry of Interior

Giorgos STYLIANOU, Elections Department, Ministry of Interior

GERMANY / ALLEMAGNE

Anja DIERYCK, Division H III 1- General Policy, Strengthening Democracy, Political Foundations, Federal Ministry of the Interior

GREECE / GRECE

Georgios CHRYSAFIS, expert within the Directorate of Organisation and Functioning of Local Government

Dimitrios PONTIKAKIS, expert within the Directorate of Organisation and Functioning of Local Government

LITHUANIA / LITUANIE

Paulius SKARDŽIUS, Senior Adviser, Public Administration and Local Government Policy Group, Ministry of the Interior

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Hester MENNES, Policy officer Democracy, Directorate-General Public Administration and Democratic Rule of Law, Democracy and Governance Department, Ministry of the Interior and Kingdom Relations

PORTUGAL

Tânia MOURATO, Deputy Director, General Directorate of Local Authorities

ROMANIA / ROUMANIE

Ursula NICOLAE, adviser, General Secretariat of the Government, Service for Strategic Support and Cooperation with the Civil Society Organisations

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Zuzana VIZVÁRYOVÁ, General State Advisor, Modernization and Coordination of Public Administration Unit; Department of Support Activities, Coordination and Modernization Public Administration; Public Administration Section

SPAIN / ESPAGNE

Xavier Frances COLLER PORTA, University Professor, Political Science and Administration, Faculty of Policial Science and Sociology, UNED

SWITZERLAND / SUISSE

Beat KUONI, Conseiller juridique, Chancellerie fédérale, juriste au sein de la Section des droits politiques

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Coralie BLATCHFORD-NEAVE, English Devolution-Oversight and Governance, Ministry of Housing, Communities & Local Government

PARTICIPANTS

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Carolina LASÉN DIAZ, Committee on Equality and Non-Discrimination / Commission sur l'égalité et la non-discrimination

CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE

Olga BURUIANA, Project Teams

OBSERVERS / OBSERVATEURS

PAX ROMANA

Begoña OCIO

MOROCCO / MAROC

Abellah ANSANES, Chef de service à la Direction des Affaires Electorales Ministère de l'Intérieur

CAMPAIGN TO UPHOLD RIGHTS IN EUROPE (CURE) / CAMPAGNE POUR LE RESPECT DES DROITS EN EUROPE (CURE)

Konstantin BARANOV, Team member / expert

INDEPENDENT EXPERTS / EXPERT·ES INDEPENDENT·ES

Anna LAVIZZARI, University of Pisa, Italy

Seema SHAH, Head of Democracy Assessment at the International Institute for Democracy and Electoral Assistance (International IDEA), Stockholm, Sweden

SECRETARIAT

CDDEM SECRETARIAT / SECRETARIAT DU CDDEM

Urška UMEK, Secretary of the CDDEM / Secrétaire du CDDEM

Marta BECERRA, Co-Secretary of the CDDEM / Co-Secrétaire du CDDEM

Maria ASENSIO VELASCO, Senior Policy Officer / Chargée des politiques senior

Isabelle ETTER, Assistant / Assistante

OTHER COUNCIL OF EUROPE PARTICIPANTS / AUTRES PARTICIPANTS DU CONSEIL DE L'EUROPE

Group of States against Corruption / Groupe d'États contre la Corruption (GRECO)

Anne WEBER, Senior Legal Adviser

INTERPRETERS / INTERPRETES

Katia DI STEFANO
Remy JAIN
Marie DELUMEAU

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

Jeudi 15 octobre (9h30 - 17h30)		
1.	Ouverture de la réunion	
2.	Adoption de l'ordre du jour	[GT-P2(2026)OJ2]
3.	Discussion sur les paramètres d'application et de mise en œuvre des Principes de Reykjavik pour la démocratie : cadre et méthodologie d'application - Présentation et échange avec Seema SHAH, International IDEA, sur l'approche relative au cadre type et à la méthodologie pour l'application des paramètres de Reykjavik	[CDDEM(2026)6] [CDDEM(2026)6 addendum] [GT-P2(2026)6]
Vendredi 16 octobre (9h30-13h00)		
4.	Discussion sur les lignes directrices visant à renforcer la participation aux élections des femmes, des filles, des jeunes et des groupes vulnérables. - Présentation et échange avec le professeur Anna LAVIZZARI, de l'Université de Pisa - Examen du projet de lignes directrices - Pratiques prometteuses	[GT-P2[(2026) 2rév2] [GT-P2(2026) 2rév2 addendum]
5.	Prochaines étapes	
6.	Questions diverses	
7.	Date de la prochaine réunion	